

Au delà du point de l'ordre du jour, il nous semble nécessaire d'évoquer la situation générale dans nos services en cette fin 2013, et de rappeler le contexte dans laquelle elle s'inscrit à savoir la poursuite des suppressions d'emplois avec un budget 2014 qui prévoit, notamment, 2564 suppressions d'emplois à Bercy (25 000 depuis 2002) et la réduction drastique des dotations budgétaires.

Cette situation crée des tensions sur l'exercice des missions et les conditions de travail se dégradent : transferts de charges, nouveaux dispositifs, nouvelles législations, notes administratives en masse, effet de la crise sur les redevables, nouvelles applications informatiques, nombre d'articles et d'opérations comptables...!

Nous tenons aussi à évoquer la situation économique du Finistère qui voit tout un pan de son économie qui est en train de voler en éclats ce qui ne sera pas sans conséquence sur la vie de nos collègues de leurs familles ni à terme sur notre administration. Cette situation engendre des débordements exploités par certains dont le service public et les agents sont les victimes.

A ce sujet s'agissant des attaques contre les locaux des finances publiques de Morlaix et de Saint Pol de Léon, nous sommes surpris qu'il n'y ait pas eu la moindre expression de la direction, même en interne! L'impunité dont bénéficient les auteurs de ces méfaits depuis des dizaines d'années les conduit à réitérer leurs exactions. Dans le même temps des syndicalistes sont poursuivis pour distribution de tracts, autocollants, refus de fichage ADN...!

Pour revenir au sujet: La CGT revendique que le concours soit la voie de recrutement privilégiée car il constitue le seul rempart possible contre l'arbitraire.

Pour autant, la CGT Finances Publiques admet l'existence d'une autre voie de promotion considérant que pour de multiples raisons un certain nombre d'agents ne peut accéder à la promotion par le concours. Mais la CGT revendique la mise en place d'un réel examen professionnel en substitution à la Liste d'aptitude.

Pour la CGT Finances Publiques, les modalités de confection des L.A proposées à la DGFIP restent proches de ce qu'elles étaient dans nos deux filières et reproduisent un système qui privilégie le «mérite» en toute opacité.

Prenant acte du cadre imposé par l'existence des LA, la CGT Finances Publiques agit pour assurer une équité dans le traitement des dossiers en obligeant à la transparence et combattre tout genre de clientélisme pratiqué.

Dans ce cadre, la CGT revendique :

Une information collective préalable à la sélection donnant à tous les candidats une information identique et évitant les dérives de présélection que peuvent constituer les entretiens individuels (obtenue depuis 2013) ;

L'établissement d'un rapport d'aptitude pour tous les postulants et non pour les seuls candidats classés «excellent» ;

Que l'appréciation des critères de « parcours professionnel » et « d'aptitude à la mobilité » vus dans le cadre de l'examen de la « valeur professionnelle » n'écarte pas de candidats qui auraient un parcours spécifique (agents techniques, géomètres cadastreurs...) ;

Une plus grande transparence avec l'accès aux élus de tous les documents utiles à la CAPN dès la consultation afin de préparer dans de bonnes conditions la défense des agents ;

L'abandon du système des potentialités, qui limite la défense des agents en CAPN aux seuls agents présélectionnés par les directeurs locaux.

Pour notre part nous refusons d'opposer les agents entre eux, aussi pour la CGT il est clairement établi que ce classement à l'issue de la CAPL relève de la seule responsabilité du directeur et ne doit en aucun cas être effectué par les élus .

Ce sera le sens que nous entendons donner au vote que nous émettrons au cours de cette CAP locale.